REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

N°2026/77

Objet de la délibération :

Hors Commission

SECURITE – Désignation du correspondant « Incendie et Secours » – Approbation

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 04/11/2026

Et de sa publication, le 04/11/2026

le Maire,

Jérôme LOPEZ

VOTE :

☒ ***Votants : 27***
☒ ***Pour : 22***
☒ ***Contre : 0***
☒ ***Abstentions : 5***
☒ ☒ ☒ ☒ ☒ **VOTE A L'UNANIMTE DES VOIX EXPRIMEES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT MATHIEU DE TREVIERS

15 octobre 2026

L'An Deux Mille Vingt Six
et le quinzième jour du mois d'**octobre à 18h30.**
à Saint Mathieu de Tréviers les membres du Conseil Municipal de la Commune, convoqué le **neuf octobre** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Jérôme LOPEZ, Maire**

Membres présents :
M. Jérôme LOPEZ, Maire.
Mme Patricia COSTERASTE, M. Jean-Marc SOUCHE, M. Patrick COMBERNOUX, Mme Palma PERRONE VASSALO, M. Stéphane GOULLIER, Mme Jessica SAHUN TURQUAIS, M. Nicolas MEJRI, Adjoints au Maire.
M. Gilles HOLVECK, M. Alain GIBAUD, Mme Bernadette MURATET, M. Luc MOREAU, M. Nicolas GASTAL, Mme Sophie GUIGNARD, M. Cédric AZEMA, Mme Hortencia JACQUETON , Mme Mathilde GALLAND, M. Thibaut MARTINEZ, Mme Isabelle POULAIN, Mme Magalie BARTHEZ, M. Ludovic BIANCIOTTO, M. Jérôme FRANCHOMME, M. Charles LEVEQUE, conseillers municipaux.

Membres représentés :
Mme Christine OUDOM donne pouvoir à M. Jean-Marc SOUCHE ;
Mme Carine SARRAILH donne pouvoir à M. Alain GIBAUD ;
Mme Vanessa DURIEUX donne pouvoir à Mme Jessica TURQUAIS ;
Mme Magalie PERES donne pouvoir à M. Charles LEVEQUE.

Secrétaire de séance :
M. Gilles HOLVECK.

Pour rappel, la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 dite loi MATRAS, vise à consolider le modèle français de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels. Cette loi prévoit également la désignation d'un correspondant « Incendie et Secours » qui doit être le référent du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur tous les sujets relevant de la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Monsieur le Maire propose de procéder à cette désignation par un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose sa candidature.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- **de désigner** comme Correspondant Incendie et Secours de la commune de Saint Mathieu de Tréviers M. Jérôme LOPEZ, Maire ;
- **de procéder** à cette désignation par un vote à main levée en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Après en avoir délibéré et procédé au vote,
Le conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
034-213402761-20261102-2026-77-DE
Date de télétransmission : 03/11/2026
Date de réception préfecture : 03/11/2026

Publié sur le site internet de la commune le 5/11/2026

DECIDE
A L'UNANIMITE des voix exprimées

- **de désigner** comme Correspondant Incendie et Secours de la commune de Saint Mathieu de Tréviers M. Jérôme LOPEZ, Maire ;

- **de procéder** à cette désignation par un vote à main levée en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait conforme.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,
sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication

le Maire,

MAIRIE DE ST-MATHIEU-DE-TREVIERS (Hérault)

Jérôme LOPEZ

Accusé de réception en préfecture
034-213402761-20261102-2026-77-DE
Date de télétransmission : 03/11/2026
Date de réception préfecture : 03/11/2026